

Une nouvelle prestation à l'ARASOL

L'ARASOL, sensible à la problématique du logement

L'Association Régionale d'Action Sociale dans l'Ouest lausannois (ARASOL) regroupe sept communes : Bussigny-près-Lausanne, Chavannes-près-Renens, Crissier, Ecublens, Renens, St-Sulpice et Villars-Ste-Croix.

Sensibles à la problématique du logement, ces communes ont décidé de financer un poste de travailleuse sociale logement afin de mieux répondre aux besoins de leurs habitants.

Ainsi, depuis août 2012, une nouvelle collaboratrice a été engagée par l'ARASOL.

Sa mission est d'aider les personnes en difficulté avec une question de logement, soit pour essayer d'éviter la perte de l'appartement, soit pour apporter une aide à la recherche personnelle d'un logement, soit en collaborant à la recherche d'une solution d'urgence.

Son bureau se situe dans les locaux du CSR, avenue du 14 Avril 8 à Renens (Centre Métropole). Elle est atteignable, principalement le matin via la réception du CSR, au no 021/316 84 21.

Le Centre Social Régional (CSR) de l'Ouest lausannois ne dispose d'aucun logement. Il peut toutefois vous offrir des conseils pour constituer un dossier de candidature et apprendre à le présenter aux gérances. Il peut vous aiguiller sur la manière de rechercher des garanties en fonction de votre situation personnelles, etc.

Quelques conseils de la part de la Travailleuse Sociale Logement de l'ARASOL

La recherche d'un appartement est devenu le parcours du combattant, en ces temps de pénurie. Vous souhaitez obtenir un appartement, mais ce n'est jamais vous que les gérances retiennent ? Ces quelques conseils sont pour vous :

Où trouver des appartements libres ?

Passage dans les gérances

La plupart des gérances et régies émettent des listes des appartements en location, disponibles dans leurs offices.

Profitez de votre passage pour vous faire (re-)connaître ; un bonjour, un sourire, un contact agréable, c'est parfois ce qui pourrait vous attirer la chance.

Sites Internet

Il existe de nombreux sites Internet exposant des annonces de logement en location (sites des gérances ou régies, sites spécialisés...).

Consultez-les régulièrement.

Inscription aux alertes e-mail

Une quinzaine de sites Internet proposent un système « d'alerte e-mail ». Il vous suffit d'inscrire votre adresse e-mail ainsi que vos critères de recherche (prix, surface, nombre de pièce, région) et vous recevrez quotidiennement les dernières annonces postées.

Inscrivez-vous à ces services gratuits. Ne soyez pas trop restrictifs dans vos critères, puis tenez une liste des appartements qui vous intéressent.

Ne visez pas trop haut, il sera difficile de décrocher un appartement ayant un loyer plus élevé que le tiers de vos revenus.

Pensez plus loin que le bout de votre quartier... la pénurie est moins forte lorsque l'on s'éloigne du lac Léman.

Une liste de certaines adresses de la région de l'Ouest lausannois (gérances, régies et sites Internet) est disponible auprès du Centre Social Régional.

Bouche à oreille

Le bouche à oreille est également un système qui a fait ses preuves.

Parlez un maximum autour de vous de votre recherche d'appartement, vous découvrirez peut-être que quelqu'un dans votre entourage souhaite remettre son appartement.

Déposer sa candidature pour un logement, mode d'emploi

Dossier complet

La plupart des régies et gérances possèdent un formulaire de demande. Il est important de le remplir correctement et en entier. Sur celui-ci sont généralement indiqués les documents nécessaires à transmettre.

Vérifiez que votre dossier soit complet, il passera ainsi le premier tri.

Boostez votre dossier

Rien ne vous empêche d'écrire une petite lettre, personnalisant votre situation. Vous pouvez aussi ajouter à votre dossier une lettre de votre ancienne gérance vantant votre ponctualité dans les paiements de vos loyers ou encore un mot de votre employeur parlant de votre sérieux ou de la stabilité de votre emploi.

Rapide, très rapide !

Dans cette course à l'appartement, la rapidité joue son rôle.

Prenez rapidement contact pour visiter l'appartement. Si vous le pouvez, déposez le jour même ou le lendemain votre dossier à la gérance, sinon envoyez-le rapidement par poste ou par e-mail.

Ayez toujours un dossier prêt, cela vous évitera de perdre un temps précieux pour réunir les pièces nécessaires à votre dossier.

Une solution si vous avez des poursuites

Vous avez des poursuites et vous voyez toujours votre dossier passer à la poubelle ? Ne perdez pas espoir.

Si celles-ci ne sont pas trop nombreuses, expliquez ce qui vous a amené à avoir des poursuites dans un mot d'accompagnement

Chercher dans votre entourage une personne qui pourrait se porter garante.

Avec celle-ci, constituez le même dossier pour votre garant que pour vous-même et remplissez le formulaire de location en y indiquant les informations concernant le garant sur une colonne, et les vôtres en tant que locataire sur l'autre.

Des alternatives

Parfois, la sous-location d'un bien ou d'une chambre permet l'accès à un logement, étant donné que les relations humaines prévalent souvent dans cette situation. Toutefois, cette solution sera provisoire, car limitée dans le temps. La sous-location est autorisée, mais doit être annoncée à la gérance.

Assurez-vous que votre sous-location est annoncée à la gérance, afin de ne pas perdre votre logement.

Voici plusieurs années que vous habitez la même commune ? Elle possède peut-être des appartements subventionnés.

Pensez à vous renseigner auprès du service des affaires sociales ou de l'office du logement sur les conditions d'octroi de ces appartements, bien qu'ils soient souvent très demandés.